



# FORMATION

Gérer les conflits :  
pouvoir disciplinaire de l'employeur

## PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Directeur d'entreprise
- Responsable et membre du service ressources humaines
- Tout responsable et manager hiérarchique
- Maximum 5 personnes par entreprise

### Type de formation

Présentiel

### Domaine de formation

Social et règles légales

### Pré-requis

Aucun

### Lieu

A convenir avec vous

### Durée

1 journée

### Tarif

1 600 € HT

## OBJECTIFS

- Distinguer l'insuffisance professionnelle de la faute ;
- Connaître l'échelle des sanctions ;
- Distinguer la mise à pied disciplinaire de la mise à pied conservatoire ;
- Appréhender les différentes procédures de sanctions disciplinaires ;
- Cerner les particularités du licenciement ;
- Discerner les différentes catégories de salarié protégé ;
- Connaître les risques inhérents à la procédure disciplinaire.

## PROGRAMME

### Les enjeux de l'exercice du pouvoir disciplinaire

- Les fondements du pouvoir disciplinaire ;
- Les règles juridiques à respecter ;
- La mise en œuvre du pouvoir disciplinaire ;
- Les caractéristiques de la faute et de l'insuffisance professionnelle.

### Exercer le pouvoir disciplinaire

- Utiliser la sanction appropriée :
  - L'appréciation de la proportionnalité de la sanction par rapport à la faute commise ;
  - La graduation des sanctions ;
  - Les sanctions interdites.
- Les différentes sanctions légales et conventionnelles :
  - Mise en garde ;
  - Mise à pied ;
  - Mutation/rétrogradation ;
  - La rupture anticipée du CDD pour faute grave.



# FORMATION

Gérer les conflits :  
pouvoir disciplinaire de l'employeur

## Les particularités du licenciement

- La notion de cause réelle et sérieuse ;
- La qualification du motif de licenciement : faute, faute grave, faute lourde ;
- La question du préavis ;
- Entretien préalable et notification de licenciement : les éléments obligatoires.

## La procédure de sanction d'un salarié protégé

- Maternité ;
- Paternité ;
- Accident de travail et maladie professionnelle ;
- L'autorisation administrative auprès de l'inspecteur du travail.

## Les risques liés à la procédure disciplinaire

- Les comportements à risques ;
- Le rôle des représentants du personnel ;
- Les délais de prescription devant une juridiction.

## INTERVENANTS

Alissia ARSAC, Avocate en droit social - Associée  
Camille GERIN, Juriste en droit social  
Nathalie VERGRACHT, Juriste en droit social - Directrice de mission

## PEDAGOGIE

- Formation individualisée tenant compte des besoins spécifiques de chaque entreprise ;
- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les participants ;
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande ;
- Afin d'évaluer à chaud les acquis, un questionnaire d'auto-évaluation sera réalisé à la fin de la formation.

*Ce plan de formation est donné à titre indicatif en termes de durée et de contenu. Il sera adapté en fonction des spécificités de l'entreprise et de la qualité des stagiaires.*

*Cette formation pourra le cas échéant, faire l'objet d'un perfectionnement.*